

Texte CAA Snes Versailles- 19 juin 2017

Contexte général

La séquence électorale qui s'achève est inédite à bien des égards. Elle marque notamment un profond affaiblissement des deux partis qui ont dominé la vie politique de la 5ème République. La présence de Marine Le Pen au 2d tour est aussi le signe de cette crise démocratique. Elle nous impose de renforcer notre lutte contre les idées d'extrême-droite. Elle est aussi caractérisée par une très forte abstention, aux significations et aux explications variées. En tant qu'organisation majoritaire dans le second degré, qui peut, à son échelle et dans son champ d'action, être aussi vue comme faisant partie du « système », le rejet, parfois épidermique, des acteurs considérés comme installés durablement dans le paysage politique doit nous interpeller.

Emmanuel Macron a été élu président, par défaut, d'une société traversée par des inégalités croissantes qui sont le résultat de politiques libérales menées depuis plus de trente-quatre ans. Ses premières annonces, ainsi que celles de son gouvernement (dont la composition est sans équivoque), renforcé par une large majorité à l'Assemblée Nationale (tout aussi mal élue) vont dans le sens de politiques économiques et sociales aux effets dévastateurs. La Fonction publique est particulièrement visée : suppression de postes, gel du point d'indice, rétablissement de la journée de carence, coupes budgétaires. Le projet de réforme de retraites, directement inspiré du modèle suédois (système par prestations définies) porte en lui les germes d'une remise en cause profonde du code des pensions lié au statut général de la Fonction Publique, tout en programmant une baisse des pensions pour les fonctionnaires. La première réforme emblématique du quinquennat sera vraisemblablement celle du Code du Travail. Elle est le symbole de la volonté présidentielle de détricoter les protections collectives, tout en s'affranchissant des impératifs du dialogue social (utilisation des ordonnances).

Face aux projets portés par le nouveau pouvoir en place, la responsabilité du SNES et de la FSU est grande : il s'agit de mettre en échec les régressions sociales annoncées en mobilisant largement la profession, ce qui implique un travail d'analyse, de décryptage et d'information particulièrement développé, tant le brouillage des lignes a pu produire ses effets dans les esprits. Mettre en échec ces politiques suppose donc de rassembler la profession. Pour cela il nous faut d'abord prendre la mesure de la diversité des votes dans les salles des professeurs, qui n'ont jamais été aussi éclatés, ce qui a nécessairement des conséquences sur la perception au premier abord de nos analyses. L'effort d'explication et de décryptage est un préalable indispensable à des mobilisations réussies.

Le SNES portera au sein de la FSU, la nécessité d'organiser rapidement une réponse à la hauteur de ces remises en cause, dans le cadre d'une intersyndicale la plus large possible. **D'ores et déjà, la CAA appelle à participer au rassemblement initié par l'intersyndicale régionale (CGT, FO, FSU, Solidaires, Unef) le mardi 27 juin pour dénoncer les reculs sociaux annoncés, en particulier sur le Code du Travail.**

La situation des retraités est particulièrement révélatrice des orientations données par Emmanuel Macron à sa politique : absence de ministère dédié, augmentation de la CSG qui va pénaliser bon nombre de retraités. En effet, 60% des retraités vont subir une augmentation de 1,7 point, sans contrepartie, entraînant ainsi une baisse significative de leur pension. A l'inverse, les retraités les plus riches bénéficient du plafonnement de la taxation et ne supporteront donc pas les effets de cette augmentation de la CSG. Ce transfert de cotisations vers la CSG représente une nouvelle offensive contre le financement solidaire de la Sécurité Sociale et un renforcement de son étatisation. Le travail d'explication de ce qu'est la cotisation sociale, sa place dans le financement de la protection sociale doit être renforcé.

Au sein de la FSU et avec les 8 autres organisations (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, Solidaires, FGR-FP, Ensemble et Solidaires) qui constituent un front unitaire, le SNES s'emploiera à développer la mobilisation pour les actions prévues à la rentrée. **Au niveau académique, le travail actif/retraités**

sera approfondi dans le prolongement du stage académique sur la Sécurité Sociale qui s'est tenu en mai 2017.

Le débat doit se poursuivre pour la reconquête de la Sécurité Sociale, et sur le rôle des mutuelles, de plus en plus engagées dans une logique assurantielle comme en témoignent les hausses de cotisations de 5% à 7% par la MGEN lors de l'AG annuelle de l'été.

L'avant-projet de loi renforçant la lutte contre le terrorisme et la sécurité intérieure revient à instaurer un état d'urgence permanent en faisant entrer dans le droit commun des dispositions relatives à l'état d'urgence. Ce projet est dangereux pour les libertés publiques, mais aussi profondément inefficace tant l'état d'urgence a montré ses limites depuis 18 mois. **Le SNES portera au sein de la FSU, la nécessité de dénoncer, avec les associations partenaires (LDH etc), ce projet de loi inacceptable et qui marque une régression démocratique sans précédent.**

Depuis quelques jours, les médias se font l'écho de pratiques de certains agents de police à Calais à l'encontre des réfugiés. Le Défenseur des Droits a confirmé ces pratiques, sans ruptures avec les précédentes, et apporté un éclairage édifiant : violences contre les réfugiés et des bénévoles, privation d'accès à des points d'eau et des distributions de vivres. Ces actes sont indignes et constituent une atteinte aux droits fondamentaux. **L'appel signé par 300 organisations (associations et syndicats, dont la FSU) interpellant le président de la République et le premier Ministre sur le caractère intolérable de la situation des réfugiés aujourd'hui en France sera popularisé.**

Crise de recrutement – situation des TZR

Les effets de la crise de recrutement s'amplifient dans notre académie, et concernent également de nouvelles disciplines. En trois ans, le nombre de postes vacants en mathématiques a été multiplié par un peu plus de 2, passant de 94 postes vacants à 255 pour la rentrée 2017. En technologie, ce sont 97 postes qui sont non pourvus à la suite du mouvement. Les sciences physiques sont désormais concernées avec 35 postes vacants contre 7 il y a deux ans. Les zones les plus défavorisées de l'académie sont particulièrement touchées (notamment les établissements de l'Education Prioritaire), même si de nouveaux territoires, moins marqués par les inégalités économiques et sociales sont désormais concernés. La première solution pour faire face à cette crise de recrutement qui perdure est l'augmentation significative des salaires à la hauteur de nos niveaux de qualifications.

Le Rectorat, conscient du caractère explosif d'une telle situation, a fait le choix de faire supporter aux TZR les conséquences de cette crise de recrutement. Pour affecter au plus tôt les non titulaires et ainsi tenter de coller à l'adage bien connu de la rentrée « pas une seule classe sans professeur », le Rectorat avance la phase d'ajustement. Il s'agit là d'une remise en cause inédite des droits des TZR, qui vise aussi à vider de son sens l'exercice du paritarisme pendant la phase d'ajustement.

Réfutant les pseudo-arguments des autorités académiques, qui tentent par la même occasion d'instiller une concurrence malsaine entre les personnels (non titulaire et TZR), **la section académique a lancé l'opération « TZR en colère, collègues solidaires ». La CAA appelle à poursuivre et amplifier la campagne de signatures de la pétition en ligne. Elle appelle aussi à participer à un rassemblement devant le Rectorat, le 4 juillet, à l'occasion du début de la phase d'ajustement. La section académique organisera une conférence de presse pour mettre en lumière la situation des TZR dans l'académie, tout en faisant le lien avec la crise de recrutement.**

Lycées

Comme tous les ans, la période du baccalauréat est propice à la multiplication des déclarations visant à remettre en cause le bac tant sur la forme (organisation trop lourde et coûteuse) que sur le fond (examen inutile). Cette campagne médiatique et politique a été particulièrement intense cette année, en lien avec l'objectif annoncé du Ministre de l'Education Nationale de réformer le bac. Certains arguments des promoteurs d'un bac où le contrôle continu aurait une place prépondérante ont un écho de plus en plus favorable dans l'opinion publique.

Le SNES-FSU continuera sa campagne sur le bac, notamment en démontant les raccourcis et contre-vérités, par exemple sous la forme de vrai/faux diffusés notamment à l'occasion des commissions d'ententes et lors des jurys. Dans le même temps, le SNES-FSU poursuivra la réflexion entamée sur le bac, afin d'être en mesure, dès la rentrée de porter des propositions alternatives à celles du gouvernement, en promouvant un examen national et terminal.

Les remises en cause du bac dans sa forme actuelle ne peuvent être dissociées du projet de refonte complète de l'organisation des enseignements au lycée. Derrière les paroles du Ministre sur le bac, c'est bien le projet du lycée modulaire qui prend forme. **Il est donc indispensable d'articuler la campagne sur le bac à un travail de déconstruction des réalités du lycée modulaire et de dénonciation de la réalité de ce dispositif**

Les résultats du premier tour d'APB ont été particulièrement incompréhensibles cette année en Ile de France : proposition incohérente, élèves sans propositions, mise en place du tirage au sort. Les sections SNES-FSU de Paris, Créteil et Versailles ont rapidement dénoncé cette situation à travers un communiqué commun. A l'occasion du CTA du 23 juin, le SNES-FSU interpellera le Recteur sur les mesures prises en vue de la rentrée 2017.

La rentrée 2018 s'annonce encore plus tendue dans le supérieur avec l'arrivée de la cohorte du baby-boom des années 2000. **Sans attendre cette échéance, le SNES-FSU engagera une réflexion avec le SNESUP afin de parvenir à une expression et des interventions communes auprès des Ministères concernés pour exiger des investissements dans l'enseignement supérieur, qui sont une absolue nécessité pour assurer les poursuites d'études des élèves, synonymes de démocratisation du système éducatif. Le SNES-FSU doit également pointer les problèmes posés par le calendrier d'APB, notamment la première phase dont les résultats tombent une semaine avant le bac, favorisant la démobilitation de bon nombre d'élèves.**

Collèges

Le bilan fait par la section académique dans le cadre de la campagne nationale a confirmé toutes les impasses et incohérence de la réforme du collège. Tous les témoignages mettent en avant la très grande fatigue des personnels en collège. Le décret présenté en CSE le 8 juin vise à assouplir le cadre de la réforme du collège. S'il est vrai qu'il desserre quelque peu l'étau de certains dispositifs très contraignants (comme les EPI), ce qui explique qu'il ait été accueilli avec soulagement par la profession, il renforce aussi, et surtout, l'autonomie qui a été si dévastatrice pour les personnels tant elle a été synonyme de mise en concurrence et d'accroissement des pouvoirs du chef d'établissement. **Le SNES-FSU ne se contentera pas de ce texte, continuera de porter l'exigence d'abrogation de collège2016 et l'impératif d'une autre réforme.**

Les nouvelles modalités d'évaluation des élèves ont conduit à une surcharge de travail sans précédent pour les personnels concernés. Les injonctions bureaucratiques ont conduit à une dénaturation complète de la dimension pédagogique de l'évaluation des élèves. Le brouillage est complet pour les élèves et leurs familles.

Dès la rentrée, le SNES-FSU organisera une campagne d'HIS en collège sur le thème de l'évaluation des élèves, qui devra permettre de recenser toutes les dérives apparues cette année. Cette campagne permettra d'interpeller le Ministère d'ici la fin de l'année 2017 sur une nécessaire simplification des modalités d'évaluation des élèves dans le respect de la liberté pédagogique des personnels.

Rentrée 2017 dans les établissements

Dans les collèges et lycées, les opérations de préparation de la rentrée ont bien souvent montré leurs limites : DGH insuffisante au regard de prévisions d'effectifs souvent sous-estimées. Les bilans des conseils de classes conduisent à des ajustements de fin d'année qui mettent en lumière ces insuffisances. De très nombreuses classes vont être surchargées. Les vies scolaires sont particulièrement sous pression. Aucun moyen supplémentaire n'est accordé à l'académie en dépit d'une hausse significative des effectifs. Dans les départements, les DASEN ont procédé à des redéploiements ou à des créations de supports provisoires qui ne permettront pas de renforcer

durablement les vies scolaires, pourtant indispensables au bon climat scolaire des établissements. **La section académique du SNES-FSU déposera un préavis de grève pour la rentrée et tout le mois de septembre pour couvrir toute action de grève visant à dénoncer les conditions de la rentrée 2017 (effectifs dans les classes, insuffisance de moyens etc).** Ce préavis sera diffusé dans les prochaines semaines aux S1 pour permettre aux personnels, avec l'aide des sections départementales, d'organiser les mobilisations de la rentrée. La section académique relayera et appuiera les actions de la rentrée.

La section académique alertera aussi les S1 d'ici la fin de l'année sur le recours aux Services Civiques. Si cette solution a été peu utilisée cette année, en dépit des nombreuses annonces, souvent illégales, passées par le Rectorat, ce dispositif devrait être réactivé, notamment dans le cadre de l'aide aux devoirs aux collégiens annoncée par le Ministre de l'Education Nationale.

Syndicalisation – perspectives pour la prochaine année scolaire

Le contexte politique, l'absence de victoires syndicales fortes ces dernières années, ainsi que le brouillage des positions des uns et des autres (comme en atteste l'entrée d'un ancien responsable de FO au Ministère du Travail) sont autant d'éléments qui vont venir accentuer l'affaiblissement des organisations syndicales. Dans le champ éducatif, le Ministre a annoncé qu'il n'y aurait pas de loi Blanquer, confirmant ainsi le principe central de sa politique : le renvoi au local à travers la promotion tout azimut de l'autonomie de l'établissement. Ce renvoi systématique à l'échelle de l'établissement va contribuer à diluer nos analyses et notre capacité d'action au niveau local.

Renforcer notre outil syndical nous impose de mener une double réflexion :

- il nous faut prendre la mesure des effets de l'autonomie des établissements sur nos pratiques syndicales. Les réformes du collège et du lycée l'a montré : chaque établissement a, sur certains points, sa propre organisation, les collègues s'éloignant alors de ce que nous portons et de ce que nous sommes, ne voyant plus d'intérêt local et immédiat à défendre des mots d'ordre plus large qui, parfois, de fait, ne le concernent plus. Dans un certain nombre d'établissements, la norme nationale, par exemple en termes d'horaire, n'est plus connue au profit d'une pseudo norme locale. Notre discours est alors en décalage total avec les préoccupations des collègues. Il est donc impératif de se donner les moyens syndicaux de démonter les faux semblants de l'autonomie et ses effets. Il convient pour cela de construire les lieux d'échanges pour faire sortir les personnels d'une logique d'établissement. **La section académique commencera ce travail en organisant un stage sur l'autonomie de l'établissement au premier trimestre de l'année scolaire 2017-2018 il permettra de faire se rencontrer les collègues pour constater la diversité des pratiques locales (organisation des enseignements etc), résultat d'une autonomie débridée, mais aussi d'approfondir notre réflexion syndicale sur l'autonomie.**

- Le renforcement du SNES-FSU impose aussi de dépasser la simple logique utilitariste à laquelle l'acte de se syndiquer est parfois associé. Cela nécessite de mieux décrypter ce qu'est un syndicat, et le SNES-FSU, en particulier aux collègues qui entrent dans le métier. **Au niveau académique, ce travail de fond sera initié par un stage à destination des entrants dans le métier (T1, T2) avec une double perspective : d'une part, une partie carrière et droits des personnels, d'autre part, une partie métier. La section académique préparera aussi un certain nombre d'outils visant à renforcer les S1 et à montrer l'intérêt de se syndiquer durablement au SNES-FSU, syndicat de luttes et de transformation sociale.**

Résultat du vote

Pour : 28

Abstention : 2